VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 53
PROJETS INNOVANTS : JARDINS ET ESPACES PARTAGES

Dans le cadre des Projets innovants, la Ville a mis en place une enveloppe destinée à l'attribution de subventions aux associations dont l'objet est de créer et de développer des espaces ou lieux d'échanges, de partages et de rencontres entre les habitants et de les rassembler autour d'une activité commune. Les associations peuvent prétendre à ces subventions par une demande et un dépôt de dossier.

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget, il vous est proposé, en accord avec votre commission :
- d'approuver l'aide financière accordée à l'association « La Mallette Urbaine », pour un montant de 4 000 € ;
- d'autoriser le versement en temps utile de cette subvention à l'association concernée.

LA MALLETTE URBAINE

Cette association a pour objectifs de :
- permettre aux Clermontois de se questionner sur leur ville et de les sensibiliser à l'appropriation des espaces qu'elle offre, par le biais de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, de l'art, … ;
- favoriser des rencontres, des échanges culturels et de savoir-faire, en fédérant les citoyens autour d'évènements ;
- sensibiliser au réemploi des matériaux et stimuler la créativité ;
- valoriser le citoyen en le rendant acteur du développement de son environnement de vie.

Dans le cadre de projets portés par les habitants : jardinières, bancs publics, murs végétalisés, ... l'association propose aux Clermontois des outils de travail sur la gestion spatiale de leur Ville.
Acteur important du Réseau associatif des Espaces Partagés, la Mallette Urbaine souhaite également mettre en place des ateliers de concertation avec les usagers des jardins familiaux qui se traduiront par un diagnostic des besoins exprimés et l'élaboration de projets collectifs pour y répondre.

Coût de l'action :	8 000 €
Subvention accordée en 2018 :	5 000 €
Subvention demandée :	4 000 €
Subvention proposée :	4 000 €

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 DEC. 2019

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Philippe BOHELAY